



Agenda

Vendredi 29 avril

Concours de tarot

Jusqu'au 6 mai

Inscription

Sur les listes électorales

Samedi 7 et 21 mai

Marché des producteurs

Samedi 7 mai

Journée propreté

Vendredi 13 mai

Conseil municipal

Samedi 14 mai

Inscription à l'école

Vendredi 20 maiAssemblée générale
des Amis de l'Eglise**Samedi 21 mai**Inauguration
du site du stade**Dimanche 12 et 19 juin**

Elections législatives

Vendredi 17 juin

Concert à l'Eglise

Vendredi 24 juin

Conseil municipal

Samedi 17 septembre

Fondue géante

ÉDITORIAL

La décision est prise !

Après avoir dû annuler la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité, ou encore le repas des aînés deux années consécutives, la décision a été prise d'organiser, le 21 mai prochain, en partenariat avec les associations du village, une grande journée de festivités à l'occasion de l'inauguration de l'ensemble des travaux réalisés au stade (restructuration du bâtiment, aménagement de l'espace de loisirs ou encore création du parcours de randonnée). Dans un contexte chaque jour plus anxiogène, nous avons voulu proposer un temps de convivialité et de rencontre pour nous éloigner, l'espace d'un instant, des difficultés quotidiennes qui ne manquent pas en ce moment.

Afin que le village se présente sous son meilleur jour le 21 mai, une journée de nettoyage sera organisée le samedi 7 et j'invite chacune et chacun d'entre vous, petits et grands, à donner un peu de temps pour un acte citoyen et pédagogique. Et de la pédagogie il en faut dans ce domaine lorsque l'on voit ces cannettes jetées le long des routes, ces détritiques en tous genres dès qu'une table de pique-nique est à proximité, ou encore ces cartons de bières qu'on aura abandonnés au pied du container à verre... ! La préservation de notre cadre de vie est l'affaire de tous alors préférons toujours le geste responsable à la facilité. Depuis peu de temps, vous pouvez admirer le magnifique mur d'enceinte du cimetière érigé par l'entreprise d'insertion API 25. A l'instar des aménagements du stade, cette réalisation améliore notre cadre de vie et d'une certaine manière participe à l'attractivité de la commune. Lorsque la réfection du parking sera achevée, nous en aurons terminé avec les travaux autour de l'église... au moins pour un certain temps !

S'agissant du projet de revitalisation du centre-bourg, le dépôt du permis de construire est imminent. Une opération de désamiantage a d'ores et déjà été menée et la démolition de l'ancien secrétariat et de l'abribus est programmée en juillet. Quant aux travaux, ils devraient débiter à l'automne et durer près de 2 ans. L'évolution du coût de la construction qui ne devrait pas échapper à l'inflation galopante annoncée ajoute une difficulté supplémentaire au projet et nous espérons qu'il ne sera pas remis en question. Rendez-vous dans quelques mois pour répondre à cette question.

Enfin, le comité de pilotage chargé de mener la réflexion sur le déplacement et la valorisation du monument aux morts, a proposé deux sites d'implantation. L'un à proximité de l'église entre la rue des essarts et la D 492, et l'autre au bas de la rue de la Riotte. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs (CAUE) a été sollicité pour réaliser des intégrations paysagères qui serviront à alimenter la réflexion.

Pour terminer, je tiens à remercier les électeurs qui se sont déplacés pour les élections présidentielles, et qui, j'en suis sûr, ne manquerons pas de se déplacer pour les élections législatives. Souvenons-nous toujours que la démocratie est un trésor que nous avons en partage. Alors votons !

Samuel GIRARDET

Don de moelle osseuse

Un simple prélèvement peut sauver une vie d'un enfant du secteur !

« Parents de Tiago, 8 mois, nous avons appris qu'il est atteint d'une leucémie aiguë mésoblastique. Il a commencé un protocole de soins. Suite à la première chimiothérapie, nous avons appris que Tiago devra recevoir une greffe de moelle osseuse pour enrayer la maladie. Nous en appelons aux personnes de moins de 35 ans pour qu'elles se mobilisent et s'inscrivent sur le fichier national des donneurs. Plus il y aura de personnes inscrites et plus Tiago aura la chance d'avoir un greffon compatible. Le don de moelle osseuse n'est pas nuisible à la santé du donneur. Dans 80% des cas, le don de cellules de la moelle osseuse se fait par prélèvement sanguin. »

Renseignements : <https://www.dondemoelleosseuse.fr/>

Merci pour lui, merci pour nous...

La vie du village

1. Cadeau original d'un habitant de Gonsans

Gérard, artiste à ses heures, a confectionné une reproduction magnifique du peintre Père Borrell Del Caso intitulé « Escapando de la crítica » en 1874, tableau en trompe l'œil. Si l'effet 3D est saisissant, le côté remarquable réside dans le fait qu'il est peint sur du grillage. Le tableau trône dans la salle du conseil. Si les raisons sanitaires ne nous ont pas permis de réaliser une remise officielle, nous tenons à le remercier chaleureusement pour cette excellente idée et peinture.



2. Concours de TAROT

Le comité d'animation organise un concours de tarot le vendredi 29 avril à 20h à la salle polyvalente de la Mairie. Venez nombreux.



3. Inauguration du site du stade

Réservez votre journée du samedi 21 mai 2022 !

Le programme se peaufine, à 11 h se tiendra l'inauguration officielle suivie d'activités organisées par les associations (tournoi de pétanque, de foot, mini olympiades et bien d'autres encore). Cette journée sera clôturée par un repas dansant « années 80 » avec l'orchestre « Evidence » ... mais ne dévoilons pas tout ... il suffit de retenir la date !



4. Journée propreté du village

Samedi 7 mai à partir de 9 h, la municipalité organise un grand nettoyage du village. Petits et grands,



jeunes et moins jeunes, tout le monde est concerné ! Le rendez-vous est fixé devant la mairie mais vous pouvez nous rejoindre tout au long de la matinée. Sac poubelle, gants ... sont fournis, il suffit juste d'enfiler un vêtement de sécurité (fluo pour vous signaler). Les détails de l'organisation : www.gonsans.fr et sur panneau Pocket. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée citoyenne.

5. Fleurissement

Que Gonsans est beau en fleurs ...



Vous aimez votre village, vous en appréciez ses « qualités » ... Les bénévoles ont besoin de votre aide. Aucun engagement dans le temps. Vous y consacrez 1 heure, ½ journée, 1 journée, 1 semaine, de façon régulière ou non ... Un peu de temps, n'hésitez pas à vous manifester. Au-delà d'une intervention pour embellir notre village, c'est un moment d'échange, de partage... Les bénévoles seront ravis de vous accueillir. Vous pouvez contacter le 06.31.49.12.17 ou la mairie.

6. L'APE « Les enfants de la Combe »



L'association a débuté l'année en proposant un spectacle de magie présenté par Fred CLUMSY qui a ravi petits et grands. S'en est suivie l'organisation du carnaval avec son défilé dans le village et des jeux pour les enfants. En avril, la chasse aux œufs et trésor a été proposée pour fêter Pâques. En mai pour la fête des mères aura lieu une vente d'articles confectionnés maison, par les petites mains des mamans de l'APE. Nous remercions toutes les personnes qui participent activement à nos actions.



7. Organisation d'un marché alimentaire



Des commerçants tiennent un marché sur le parking de la mairie les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis du mois. Prenez date et venez nombreux soutenir nos producteurs locaux.

8. Les Amis de l'Église Saint Maurice de Gonsans

L'association a pour but de récolter des fonds pour la restauration intérieure de l'Église du village. Afin de collecter et classer des papiers, revues, publicités, cartons et autres à des fins de recyclage, nous cherchons un local de plein pied (50 à 60 m²) bétonné. Si vous disposez de ce local, vous pouvez joindre le Président, Michel DELACROIX au 03.81.59.20.52.

Elle organise le 20 mai, son assemblée générale à la mairie de Gonsans à 20h ; le 17 juin un concert à l'Église de Gonsans avec le chœur d'hommes « la Débandade » de Serre-les-Sapins et le 17 Septembre une fondue géante à la maison de la chasse et de la nature à Gonsans.

9. Maison de la Chasse et de la Nature Bientôt un musée à Gonsans !

2022 sera l'année de concrétisation du projet de musée autour de la collection d'animaux naturalisés offerte par la famille MOUREY de Noël CERNEUX.

Après cinq années de démarches administratives, les 700 animaux et les très nombreux fossiles ont rejoint les locaux de la Fédération des Chasseurs.



Les travaux se concrétisent

La future salle d'exposition prend forme avec la création d'une extension du hall d'accueil de la Maison de la Chasse et de la Nature. L'espace exposition s'étendra dans plusieurs salles ouvertes au public. Il est prévu que le chantier soit terminé à la fin du mois d'avril.



Un projet scientifique et culturel

Au cours du mois de janvier, ont été définies les thématiques de la première exposition. Celle-ci a été créée en étroite collaboration avec les enfants de Suzanne et Gérard MOUREY, initiateurs de cette belle collection.

Le musée sera inauguré lors de l'Assemblée Générale de la FDC25 en avril 2023. Encore un peu de patience...

10. Les Artistes à la campagne

Retrouvez les informations sur notre site et suivez nos prochaines manifestations sur les réseaux et par la newsletter ! <https://www.artistesalacampagne.fr>

11. Incivilité : et si tous nous la refusions ? !

Des capsules et débris de canettes sont régulièrement retrouvés à proximité du château d'eau sur le parcours communal. Ces débris (comme beaucoup d'autres !) sont mortels en cas d'ingestion par les bovins qui y séjournent en pâture... Des papiers jetés à terre, des dépôts d'ordures sauvages et bien d'autres choses encore dégradent notre environnement. Et pourtant, il suffit seulement d'utiliser du bon sens et de faire un petit geste facile, gratuit pour notre quotidien, celui de ne pas jeter et/ou celui de ramasser ...

12. Opération brioche de l'ADAPEI

La vente de brioches au profit de l'Adapei a permis de collecter la somme de 908 €. 120 brioches ont été vendues. Merci aux habitants et donateurs pour leur accueil et un merci particulier aux bénévoles Sylvie, Virginie, Marie et Madeleine qui ont permis cette collecte au profit de l'ADAPEI.

Informations utiles

1. Inscriptions à l'école – rentrée septembre 2022

Elles se tiendront au groupe scolaire le **samedi 14 mai 2022 de 9 à 11h sur rendez-vous** au 03.81.55.29.53.

Vous devez fournir :

- ↳ La photocopie des vaccinations
- ↳ La photocopie du livret de famille

Et vous devez également vous rendre à la mairie pour établir un certificat d'inscription. Pour les enfants nés en 2019 (petite section), une rencontre avec la professeure des écoles sera ensuite organisée.

2. Facturation de l'assainissement 2020 et 2021

La compétence « assainissement » a été reprise par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Les services de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs ont rencontré des difficultés dans la mise en place de sa gestion (crises sanitaires, moyens matériel, humain...). Ainsi, les habitants n'ont pas reçu de facturation pour les deux dernières années. Bien que la commune de Gonsans ne soit en rien responsable de cette situation, elle a proposé son aide. La CCPHD s'engage à absorber le retard dans l'année et prendre « un rythme de croisière » dès 2023. Une information doit vous parvenir de la CCPHD.

3. Réservation et location de salles

La salle polyvalente a une capacité maximale de 90 personnes assises ou 120 personnes debout et celle du stade de 45 personnes assises ou 75 personnes debout. Pour toute demande s'adresser au secrétariat. Nous vous rappelons qu'il est impératif de prendre contact pour l'état des lieux et la remise des clés le lundi matin précédant la semaine de réservation.

4. Carte avantage jeunes



Les cartes Avantages Jeunes sont offertes par la commune pour les jeunes de Gonsans dès leur entrée au collège et jusqu'à l'âge de 20 ans.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire uniquement sur gonsans@wanadoo.fr en précisant : le nom et prénom, la date de naissance, le N° téléphone et l'adresse du jeune concerné. Elles seront à retirer en mairie en septembre.

5. Participation aux frais d'installation d'un dispositif de maintien à domicile

Dans le cadre du maintien à domicile, la commune prend en charge la somme de 40 € lors de la première installation d'un système de téléalarme, sur présentation d'une facture et de la remise d'un relevé d'identité bancaire.

6. Secrétariat

Ouverture

Les lundi et jeudi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h. Le vendredi de 9 à 16 heures. Une permanence des élus se tient le samedi de 10 à 12 heures. Vous pouvez joindre la mairie en adressant un courriel à gonsans@wanadoo.fr.

Accueil d'une stagiaire

Du 25 avril au 16 mai, Elise BERTIN en formation tertiaire en E.E.P. (Entreprise Entraînement Pédagogique) au GRETA de Pontarlier, sera en stage à la mairie.

7. Travaux extérieurs

Nous vous rappelons les horaires permettant l'utilisation d'outils bruyants :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;

Les samedis : 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

8. Procuration

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place devra toujours le faire dans le bureau de vote où vous êtes inscrit :



- En ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.

- Directement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, au tribunal judiciaire où l'électeur remplit un formulaire.

L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité et connaître son numéro national d'électeur et celui du mandataire. Il figure sur la carte électorale.

9. Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Désormais vous pouvez déposer de façon dématérialisée les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables et certificats d'urbanisme). Il suffit de se connecter sur :

<https://portesduhautdoubs.geosphere.fr/guichet-unique>.

10. CCPHD : du nouveau pour nos déchets

Retrouvez la grille tarifaire de la redevance incitative et l'ensemble des informations liées au service public de gestion des déchets sur le site :

<https://www.portes-haut-doubs.com/vivre-au-quotidien/gerer-ses-dechets/collecte-des-dechets>

11. Nuisances et bruits par animaux

a. Dommages causés par son animal

En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Il est possible de s'assurer contre les risques causés par un animal domestique (assurance responsabilité civile).



b. Les aboiements

Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.

Surveillez vos animaux, évitez qu'ils ennuient vos concitoyens.

12. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Pour les Abonnés, vous pouvez gérer votre contrat d'eau potable depuis votre domicile ! Il suffit de créer votre compte en ligne :

www.gaz-et-eaux.info

En renseignant votre référence client (sur votre facture d'eau) ou au 0977 409 433 (appel gratuit). Vous aurez ainsi accès à l'historique de votre consommation d'eau, vos factures, votre échéancier, mais aussi des renseignements sur le prix et la qualité de l'eau dans votre commune. Il convient de renseigner vos coordonnées (mail et numéro de téléphone) sur votre espace personnel. Cette inscription permet également d'être prévenu rapidement en cas de coupure d'eau prévue. Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous !

13. Horaires d'été de la déchetterie Bouclans

1er mars – 31 octobre

Mardi et jeudi : 8h30 – 11h45 et 14h – 17h45

Samedi : 8h30 – 11h45 et 14h – 16h45.

14. Le recensement est obligatoire

Pour chaque jeune français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans, être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans. Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire. Si les délais sont dépassés, il peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en venant à la mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile.

15. Elargissement du Doubs Pass-Culturel

Désormais, les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans. Il sera également renforcé par des financements en classe à partir de la quatrième. La somme allouée peut être reportée d'une année sur l'autre si elle n'est pas totalement dépensée. Au total, le dispositif permet aux jeunes d'avoir accès à 380 euros de produits et activités culturels. Retrouvez l'ensemble des informations sur le site dédié :

<https://pass.culture.fr/>

Les échos du conseil municipal

1. Restructuration du bâtiment de mairie et aménagement des espaces publics environnants



- Déconstruction/désamiantage de l'ancien secrétariat de mairie : le désamiantage est terminé. Les travaux de démolition sont programmés dans les premiers jours des vacances d'été.
- Déplacement du monument aux morts : plusieurs réunions de travail se sont tenues concernant l'implantation future du monument aux morts. L'Architecte des Bâtiments de France a visité l'ensemble des sites proposés et le secteur du terre-plein entre la rue des Essarts et la RD 492 d'une part, et le bas de la rue de la Riotte d'autre part sont envisagés. Le groupe de réflexion ad-hoc propose de prendre l'attache du CAUE afin de mener un travail d'intégration du monument sur chacun de ces sites.

- Emplacement du silo et de la chaufferie : l'implantation la plus favorable de la chaufferie est dans la cave et celle du silo sur le parking.

2. Travaux du mur et du parking du cimetière

Les travaux s'achèvent, finalisant ainsi la restauration de l'église et du cimetière et rendant ces espaces plaisants et pratiques.

3. Patrimoine forestier

Le conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a réalisé une animation foncière auprès des propriétaires de parcelles situées au sein de la zone humide « Près du Vivier » du fait de la présence d'une espèce à enjeu fort : le mélibée. Il intervient déjà sur des sites à proximité présentant des enjeux similaires. La démarche s'intègre dans le cadre du programme MoliMeli piloté par le conservatoire botanique national de Franche-Comté, observatoire régional des invertébrés ayant pour objectif la protection d'un réseau de sites de moliniaies accueillant le mélibée. Suite à une rencontre en mairie en 2019, le CEN a contacté en 2020 les propriétaires du site des « Près du Vivier ». Il s'étale sur 16 parcelles et 6 groupes de propriétaires différents. Ces premières prises de contact ont conduit à des souhaits de vente par certains propriétaires. La commune se positionne pour acheter les 6 parcelles proposées à l'achat soit 2 ha 17 à 60 ca pour un montant de 4 352.00 €.

4. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Le Comité Syndical du SYDED a délibéré pour :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1er janvier 2022 sur le territoire de ses communes membres dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la TCFE, une fraction égale à 25 % du montant de la taxe perçue sous réserve de prendre une délibération concordante à celle du SYDED et ce avant le 1er juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ainsi, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la TCFE perçue sur le territoire de la commune et ce à compter du 1er janvier 2023 ;
- De donner délégation au Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

5. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Dans sa séance du 31 janvier 2022, l'assemblée délibérante de la communauté de communes a approuvé le bilan de la consultation et l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) valant SCOT. Les communes membres de la communauté de communes et les personnes publiques associées disposent d'un délai de 3 mois pour rendre un avis sur le projet de PLUI. Les communes peuvent :

- Voter favorablement,
- Voter favorablement avec réserves
- Ou voter défavorablement.

Le conseil municipal émet un avis « FAVORABLE avec RESERVES » pour laisser la possibilité à la commune de modifier, à la marge, le plan de zonage, antérieurement à l'enquête publique afin de corriger quelques incohérences.

6. Forêt

La taxe d'affouage 2022 est de 80 €. 34 affouagistes se sont inscrits pour la campagne 2022.

7. Noël des anciens

En raison de la situation sanitaire, le repas de fin d'année à destination des anciens ne s'est pas tenu.

Un coupon de 30 € a été distribué utilisable dans les commerces de Gonsans.

8. Acquisition d'un défibrillateur

Un second défibrillateur va être installé à l'extérieur du bâtiment des vestiaires du stade. Il a été acquis pour la somme de 1956.00 € TTC. Le premier est installé devant la salle polyvalente.

9. Demandes d'urbanisme

- Commune de Gonsans : permis de démolir l'ancienne mairie.
- CU M. PUSARD Léopold – Rue du Châtelard : projet de construction.
- CU Mme NONNOTTE Brigitte – Rue du Châtelard : vente de terrain à bâtir ;
- DP M. ALLEMAND Christian : abri voiture ;
- DP M. AUBRY Florian : modification d'ouvertures et création d'un balcon ;
- DP M. TRUCHELUT Vincent – Rue de la Riotte : création d'un puit de lumière sur châssis fixe ;
- PC M. CARITE Sylvain et Mme GUILLOUD Jordana : construction d'une annexe.
- PC M. LAVALETTE Quentin : création d'un muret et d'une cour goudronnée ;

Avis favorable pour ces dossiers.

- PC M. PUSARD Pascal : réfection garage et espace été.

Sursis à statuer

10. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins, considérant qu'il constitue une étape importante avant l'adoption du budget, sa tenue a lieu chaque d'année durant le mandat.

Les projets envisagés par ordre de priorité sont :

- ↳ La restructuration du bâtiment de mairie et aménagement des espaces publics environnants ;
- ↳ Les travaux de voirie (répartis sur la durée du mandat) ;
- ↳ Le traitement des eaux pluviales chemin des Creux (étude) ;
- ↳ La création du lotissement « Derrière chez Lilot » ;
- ↳ La jonction entre la ZAE et la rue du Chatelard.

12. Finances communales

a. Résultats de l'année 2021

Situation globale au 31/12/2020

	PRINCIPAL	FORET	Instal° photovolta
FONCTIONNEMENT	171 419.96 €	176 198.46 €	0.00 €
INVESTISSEMENT	259 155.96 €	0.00 €	0.00 €
Affectation résultat fonctiont vers investist	0.00 €	4 750.00 €	0.00 €

Résultats exercice 2021

	PRINCIPAL	FORET	Instal° photovolta
FONCTIONNEMENT	102 096.85 €	56 580.41 €	0.37 €
INVESTISSEMENT	-255 901.05 €	3 053.50 €	-11 554.10 €

Situation globale au 31/12/2021

	PRINCIPAL	FORET	Instal° photovolta
FONCTIONNEMENT	273 516.81 €	228 028.87 €	0.37 €
INVESTISSEMENT	3 254.91 €	3 053.50 €	-11 554.10 €

Restes à réaliser 2021

	PRINCIPAL	FORET	Instal° photovolta
Restes à réaliser dépenses	190 742.87 €	Sans	Sans
Restes à réaliser recettes	78 621.15 €	Sans	Sans
Total restes à réaliser 2021	-112 121.72 €	Sans	Sans
EXCÈDENT / DÉFICIT après restes à réaliser	-108 866.81 €	3 053.50 €	-11 554.10 €

Affectation des résultats au budget 2022

	PRINCIPAL	FORET	Instal° photovolta
Affectation de résultat	108 866.81 €	0.00 €	0.37 €
Solde d'exécution reporté	3 254.91 €	3 053.50 €	-11 554.10 €
Excédent antérieur reporté	164 650.00 €	228 028.87 €	0.00 €

b. Vote des taxes pour 2022 :

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taxes locales à l'identique. Elles se déclinent comme suit :
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 18,30 %

c. Vote des subventions 2022 aux associations :

Anciens combattants section Bouclans	50 €
Souvenir Français (comité de Roulans)	50 €
Associations des donneurs de sang	100 €
La Revoyotte (club des anciens)	100 €
Les artistes à la campagne	100 €
Foot du 1er plateau	100 €
Vétérans de Bouclans-Gonsans	150 €
Association des parents d'élèves	400 €
Aide à destination de l'Ukraine	200 €
Semons l'Espoir	100 €
Association Barnum In Burgundia- Fête de l'histoire à Gonsans	100 €

d. Vote du budget prévisionnel 2022

	Principal	Forêt	Lotissement Derrière Chez Lilot	Installations Photovolta
Dépenses de fonctionnement	706 770.00	262 300.00	310 000.00	1 874.87
Recettes de fonctionnement	720 169.00	280 538.87	310 000.00	1 904.60
Dépenses d'investissement	1 339 742.87	46 000.00	310 000.00	13 768.70
Recettes d'investissement	1 440 542.87	46 053.50	310 000.00	13 885.24

Ça peut aussi vous intéresser ...

Remerciements de la commission « Du cœur pour l'Ukraine »

Trois véhicules ont apporté du matériel (hygiène, nourriture...). Au retour, 6 familles (17 Ukrainiens) sont revenues avec le convoi. Une famille a regagné Paris, deux résident dans un logement à Aïsey, une à Côtebrune, une à Bouclans et une à Nancray. Les 7 enfants sont scolarisés. Une étudiante de 19 ans attend sa place pour l'université. Nous assurons le suivi journalier de ces personnes avec beaucoup d'attention et de bienveillance (nourriture, soins, apprentissage du français, soutien aux familles d'accueil...). Nous tenons à remercier chaleureusement les donateurs.

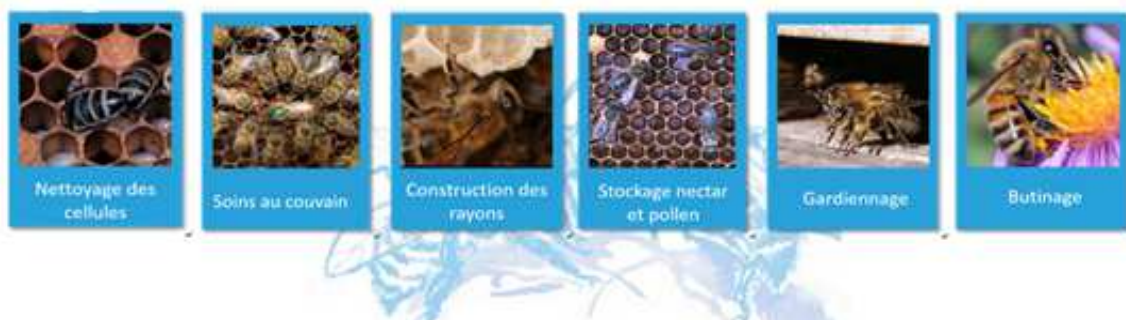
Bouclethon 2021 -Merci aux donateurs et bénévoles

« Malgré une pluie incessante et le froid lors de ce samedi mémorable, malgré les conditions sanitaires inédites, le bilan est grâce à vous inespéré. Songez que l'opération nous permet de verser à l'AFM Téléthon la somme de 3 651,84€ ! Nous égalons donc et dépassons même de quelques euros le bilan du Bouclethon 2019 (3645€) »

M. Martial Hirtzel Maire de Bouclans.

Le monde des abeilles : le saviez-vous ?

Les différentes tâches des abeilles de leur naissance à leur fin de vie.



Association Apicole du Haut-Doubs

Vous voulez en connaître plus ?

Vous pouvez rejoindre l'Association Apicole du Hauts-Doubs (API-HD). Elle a été créée début 2017 sur l'initiative de quelques stagiaires et leur formateur qui débutaient en apiculture au CPIE du Haut-Doubs et autour du rucher école. Elle regroupe une soixantaine d'apiculteurs sur le département. Les objectifs sont de permettre le développement d'une pratique respectueuse de l'abeille et de l'environnement, la mutualisation de matériel, les achats groupés et partager avec le grand public les connaissances autour de l'abeille. Intéressé, vous pouvez les joindre à assoapihd@gmail.com API-HD - Mairie de la Rivière Drugeon 25560 LA RIVIERE DRUGEON.